

N/REF : 24/12/2024 14H40 C:000053 I:02655
V/REF : AC/C08294
V/Email reçu le Mardi 24/12/2024 a 14H40

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. NVN
IMMEUBLE : NIVERNAIS - NVN
16/18, RUE DU NIVERNAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 18 NIVERNAIS - LOCAL POUBELLE
FOUCHARD COUPE EN VS - CONTACT SUR SITE BOGDAN 06.71.85.87.96
MOTIF : FUIITE SUR COLONNE EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de l'immeuble.

INTERVENTION DU 03/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
INTERVENTION A REPROGRAMMER
PRÉVOIR REMPLACEMENT VANNE EAU CHAUDE RECYCLAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 27/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
AFFICHAGE COUPURE EAU
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 29/01 2 TECHNICIENS
RÉCUPÉRATION CLEF ACCES CHEZ AIGUILLON
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE CIRCUIT ECS
DÉPOSE TRONÇON CUIVRE FUYARD
FOURNITURE ET POSE TRONÇON CUIVRE
FOURNITURE ET POSE VANNES
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 06/02/25 a 16H31 Mme S ALI MOHAMED

AT LCOMPTER Email envoyé le 28/01/25 a 14H57 Mme S ALI MOHAMED

AT LGESTION Email envoyé le 06/01/25 a 13H47 Mme S ALI MOHAMED

0601 : BONJOUR, MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR LES CLÉS DU VIDE SANITAIRE
PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE LA VANNE EAU CHAUDE RECYCLAGE. DANS L'ATTENTE
CORDIALEMENT,

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 03/01	1	54,72		54,72
4,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 29/01	50	54,72		218,88
2,00	PBS003-Rempl.tuyauterie acier/cuivre /M1	50	39,39		78,78
2,00	PBS020-Rempl.vanne coup.a bois.sph.EF-EC	50	44,87		89,74
1,00	DEP001-Déplacement Affichage le 27/01	51	27,36		27,36
TOTAL H.T.					469,48
T.V.A. a 10,00%					46,94
TOTAL T.T.C.En EURO					516,42

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.